

CATALOGUE DES FORMATIONS

Gestion administrative
Vie communale et intercommunale
Urbanisme / Aménagement du territoire
Finances
Marchés Publics
Communication / Représentation

Association des Maires d'Eure-et-Loir 6 rue Louis Pasteur 28630 LE COUDRAY

Tél.: 02 37 28 58 58

SOMMAIRE	2
EDITO	3
INTRODUCTION	4
GESTION ADMINISTRATIVE	
* L'élu et les cultes	5
*La collectivité et les associations	6
*Les élus et la culture	7
*L'état-civil	8
VIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE	
*Animer une équipe municipale et communautaire	9
*Les fondamentaux en gestion des ressources humaines	10
*Maîtriser le fonctionnement du conseil municipal	11
*Préparer, organiser et animer une réunion	12
RESPONSABILITÉ / SÉCURITÉ	
* La responsabilité pénale des élus	13
	14
URBANISME / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	4.5
*La gestion de la voirie communale ou intercommunale	15
Canateuira at partar un praiat da tarritaira	16 17
*Construire et porter un projet de territoire	18
FINANCES	10
Comprendre le hudget communel des communes de mains de	
*Comprendre le budget communal des communes de moins de 3500 habitants : L'investissement	19
*Comprendre le budget communal des communes de moins de 3500 habitants : Le budget de fonctionnement	20
* Le financement des équipements publics	21
····	۷ ۱
*Comprendre le budget communal des communes de moins de 3500 habitants : L'investissement	22
 Comprendre le budget communal des communes de moins de 3500 habitants : Le budget de fonctionnement 	23
* Les délégations de finances comprendre le budget de la communauté de communes	24
*La gestion de la dette, optimiser les ressources, maîtriser les dépenses	25
*Le passage à la M57	26
MARCHÉS PUBLICS	
	27
COMMUNICATION / REPRÉSENTATION	-
*Prise de parole en public	28
	29
TARIFICATION DES SESSIONS DE FORMATION DE L'AMF28	30



Chers collègues,

L'AMF28, association agréée par le Ministère de l'Intérieur, et habilitée «organisme de formation professonnelle» par le Ministère du travail propose une offre de formation aux élus du département afin de leur permettre d'acquérir ou de développer des compétences et des connaissances en adéquation avec leurs missions et leurs responsabilités.

J'ai le plaisir de vous présenter le catalogue des formations 2022 organisées à votre intention par l'AMF28.

Comme vous le savez, chaque élu local peut bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions. Seuls les organismes agréés par le Ministère chargé des collectivités territoriales peuvent réaliser des formations au profit des élus locaux.

La fonction d'élu local est complexe. Elle est confrontée à d'incessantes interrogations dans les nombreux domaines de compétences de la collectivité. Aussi l'élu se doit de maîtriser les fondamentaux liés à la gestion locale et aux compétences de la collectivité.

Nos formations s'adressent, bien sûr aux élus qui souhaitent acquérir de nouvelles compétences ou actualiser leurs connaissances.

Nous continuons les efforts pour vous informer sur les dernières réformes relatives aux collectivités locales et nous poursuivons notre engagement de vous proposer des thèmes de formation adaptés à vos besoins.

L'équipe de l'AMF28 peut vous accompagner dans l'élaboration de votre parcours de formation. Forte de son expérience, elle est animée par le souci du bien commun et engagée depuis 22 ans dans la formation des élus du département.

Bien à vous,

Joël BILLARD,

Président de l'AMF28

R. Ilan



Le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) reconnaît aux élus locaux, dans ses articles L2123-12, L3123-10, L4135-10 et L5214-8, le droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Les modalités d'exercice de ce droit sont précisées par les articles R1221-1 à R1221-22 du CGCT.

L'exercice d'un mandat politique nécessite des compétences spécifiques et un bon niveau d'information. Il vous sera nécessaire d'élargir vos compétences et connaissances, tout en les actualisant régulièrement.

Les programmes que nous offrons tiennent compte des réalités du terrain et intègrent les évolutions législatives et réglementaires. La mission formation vise à vous permettre :

- d'améliorer l'ensemble des services publics dont vous avez la responsabilité,
- de mettre en œuvre les politiques publiques en maîtrisant l'actualité réglementaire,
- de mieux maîtriser le fonctionnement institutionnel de la collectivité,
- de sécuriser les décisions dans le cadre de vos projets
- d'approfondir vos connaissances
- de développer vos compétences personnelles.

Les thèmes que nous proposons d'aborder en 2022, sont développés dans ce catalogue.

Pour animer ses formations, l'AMF28 s'appuie sur des formateurs internes mais fait aussi également appel à des intervenants extérieurs choisis pour leur expertise et leur méthodes pédagogiques.

Les élus ont la possibilité de faire prendre en charge par leur collectivité les frais engagés pour participer à ces formations, au titre des «crédits formation» inscrits dans le budget (Cf. article L2123-14 du CGCT).

Il est par ailleurs possible de solliciter une participation dans le cadre de votre compte personnel de formation. Pour connaître les modalités de ce dispositif, vous pouvez contacter l'AMF28 par mel à l'adresse suivante : contact@amf28.fr ou par téléphone au : 02.37.28.58.58.

Les inscriptions doivent être effectuées via la plateforme :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/compte-elu



Un délai d'étude de quelques semaines au moins avant la date de la formation est nécessaire. Il est donc demandé d'anticiper au maximum les inscriptions.

Enfin, dans le cadre de votre évaluation des sessions de formation, sachez que vous êtes aussi force de propositions.

GESTION ADMINISTRATIVE

L'ÉLU ET LES CULTES

AD28-0103

Dates: 20 septembre 2022

Durée: 1 journée

9h00-12h30 et 13h30-17h00

Public: Elus

OBJECTIFS

Être capable de connaître les différentes applications de la laïcité dans tous les domaines gérés par la commune et l'intercommunalité.

Connaître les indicateurs et les interlocuteurs en cas de population en danger sur les questions religieuses.

Depuis la loi de séparation de l'église et de l'Etat de 1905, l'Etat et la religion sont séparés. Cependant, les questions religieuses intéressent encore les élus locaux aujourd'hui par l'intermédiaire de nombreux sujets, tels que l'école, la gestion des églises ou des cimetières. Il est important pour un élu de connaître les frontières de la laïcité afin de les appliquer au mieux sur sa collectivité.

PROGRAMME

- Le maire/ président d'intercommunalité employeur et la laïcité
- · L'administration et la laïcité
- · L'école et la laïcité
- La gestion des biens communaux religieux
- Les associations religieuses
- La religion et la mort
- La lutte contre les sectes et la radicalisation

Dates limite d'inscription :

DIF Elus 29/08/2022 AMF28 6/09/2022

FORMATEUR:

Ysoline BOEUF Juriste AMF 28



Association des Maires d'Eure-et-Loir 6 rue Louis Pasteur 28630 LE COUDRAY

LA COLLECTIVITE ET LES ASSOCIATIONS

Alors même que l'on ne peut se passer des structures associatives et qu'elles ne peuvent se passer du soutien des collectivités publiques, leur existence ainsi que les relations qu'elles peuvent être amenées à nouer avec les communes ou les structures intercommunales posent des questions aux élus locaux et génèrent des risques non négligeables tant ces relations apparaissent naturelles et parfois même légitimes.

PROGRAMME

QUELQUES GENERALITES

- Introduction
- Les définitions

LES OBLIGATIONS RECIPROQUES

- Les obligations des collectivités
- Les obligations « positives »
- Les obligations « négatives »
- Les obligations des associations
- Jouer le jeu
- Faire preuve de transparence
- Respecter des obligations particulières en fonction de l'activité exercée (les débits de boissons temporaires, les brocantes et videgreniers, les lotos, les courses sur la voie publique)

LES RISQUES ET LES MOYENS DE LES LIMITER

- Les conflits d'intérêts
- Le conseil municipal intéressé
- L'entrepreneur des services municipaux
- La prise illégale d'intérêts
- La gestion de fait
- Comment est constituée la gestion de fait et ses conséquences
- Les précautions à prendre pour se prémunir de la gestion de fait
- La délégation de service public et les marchés publics déguisés
- L'implication des associations dans la gestion d'activités d'intérêt général et ses conséquences sur leurs relations avec les communes
- Les solutions pour limiter les risques
- Les autres risques envisageables dans les rapports entretenus avec les associations
- La responsabilité pour faute
- La reprise du passif d'une association

AD28-0102

Dates : 13 juin 2022

Durée : 1 journée

9h00-12h30 et 13h30-17h00

Prérequis : Aucun Public : les élus des

collectivités

(inclus intercommunalités)

OBJECTIFS

Apporter des réponses claires, argumentées et pragmatiques de manière à conforter l'action des élus dans le respect des règles afin de leur éviter de mettre en jeu leur responsabilité ou celle des responsables des associations.

FORMATEUR:

Paule CHERRE
Directrice AMF 28





GESTION ADMINISTRATIVE

LES ELUS ET LA CULTURE

AD28-0204

Dates:

15 novembre 2022
Durée: 1 journée
9h00-12h30 / 13h30-17h00
Prérequis: aucun
Moyens pédagogiques:
pédagogie participative,
active et ludique

OBJECTIFS

Cette formation doit permettre aux élus d'avoir une vision claire de la diversité et de la multiplicité de leurs leviers d'action en matière de culture à mettre en œuvre sur leur territoire.

Dates limite d'inscription :

DIF Elus 24/10/2022 AMF28 28/10/2022

FORMATEUR:

Paule CHERRÉ
Directrice AMF 28



PROGRAMME

La culture, le tourisme, la protection et la valorisation du patrimoine, sont des compétences partagées aux différents niveaux de collectivités. La politique culturelle est une responsabilité conjointe de l'Etat et des collectivités territoriales, de façon imbriquée à la valorisation du patrimoine, avec par exemple l'obligation de décoration des constructions publiques neuves (1% artistique).

La gestion des équipements culturels (archives, bibliothèques, musées, etc.) et du patrimoine constituent un budget conséquent des collectivités. Ces compétences, pour partie obligatoires, reposent souvent sur des initiatives volontaires, avec une certaine dépendance aux actions et fonds privés.

- 1- Définitions
- 2- Les acteurs et le contexte d'intervention : (compétences, rôle et contexte financier)
- 3- Comprendre les enjeux par le prisme des droits culturels : enjeux politiques, stratégiques, tactiques et opérationnels
- 4- Les différents champs d'intervention
- 5- De l'élaboration à l'évaluation des politiques culturelles : élaboration, gestion, pilotage et évaluation d'une politique culturelle

Association des Maires d'Eure-et-Loir 6 rue Louis Pasteur 28630 LE COUDRAY

L'ETAT-CIVIL

PROGRAMME

Ces deux journées ont pour objectifs de connaître les points réglementaires essentiels et sensibles en tant qu'élu, de maîtriser les enjeux d'un état-civil pour un service public de qualité et une sécurisation de l'état des personnes.

Seront notamment abordés la qualité d'officier d'état civil des élus, la délégation possible aux agents communaux, le rôle du Procureur de la république dans l'application de la réglementation de l'état civil, la tenue des registres d'état civil, les rectifications administratives des actes d'état civil, la naissance, le changement de prénom, la reconnaissance, la délivrance des actes d'état civil, les mentions marginales, le mariage, le PACS, le décès.

- I. La qualité d'officier d'état civil des élus
- II. La délégation possible aux agents communaux
- III. Le rôle du Procureur de la république dans l'application de la réglementation de l'état civil
- IV. La tenue des registres d'état civil
- V. Les rectifications administratives des actes d'état civil : une compétence transférée aux communes depuis la Circulaire du 26 juillet 2017
- VI. La naissance
- VII. Le changement de prénom
- VIII. La reconnaissance
- IX. La délivrance des actes d'état civil
- X. Les mentions marginales
- XI. Le mariage
- XII. Le PACS
- XIII. Le décès

AD28-01021

Dates:

2 et 3 juin 2022 Durée : 2 jours

Horaires: 9h00-12h00 et

13h30-16h30 Public : Elus et Agents territoriaux

OBJECTIFS

- Connaître les points réglementaires essentiels et sensibles en tant qu'élu
- Maîtriser les enjeux d'un état civil pour un service public de qualité et une sécurisation de l'état des personnes

FORMATEUR:

Sophie FOURNIER, juriste spécialisée en droit de la famille/état civil





COMMUNALE ET INTERCOMMUNAL

ANIMER UNE EQUIPE MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE

AD28-0603

Dates:

29 mars 2022

Durée : 1 journée

Horaires: 9h à 12h et

13h30 à 16h30 Public : Elus

Méthodes pédagogiques : Apports méthodologiques

et pratiques

Exercices collectifs

OBJECTIFS

- Se projeter dans les enjeux du mandat pour anticiper les éventuelles difficultés.
- Permettre à chaque élu de trouver sa place au sein de la nouvelle équipe municipale pour oeuvrer collectivement en bonne intelligence, dans un souci d'efficacité et de proximité.

PROGRAMME

Partager et s'approprier les enjeux du mandat :

- Tirer les enseignements de l'expérience du précédent mandat et du début de mandat, points faibles et acquis à pérenniser;
- Appréhender collectivement les enjeux du nouveau mandat ;

*Comprendre l'environnement :

- Identifier les acteurs, leurs rôles, les interrelations ;
- Maîtriser et anticiper les différents temps et rythmes du mandat ;

Les fondamentaux de la cohésion d'équipe:

- Bien se connaître pour pouvoir s'appuyer sur les autres.
- Construire une équipe sur les forces des uns et des autres.

Se donner des règles de bon fonctionnement :

Identifier et partager des principes de bon fonctionnement pour chacun des acteurs dans leurs relations aux autres : Maire, Adjoints au Maire, conseillers municipaux,...

En synthèse : Charte de bon fonctionnement de votre équipe municipale.

FORMATEUR:

Mme BARADEL AMF



Association des Maires d'Eure-et-Loir 6 rue Louis Pasteur 28630 LE COUDRAY

LES FONDAMENTAUX EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le pilotage de la politique RH dans les collectivités territoriales est partagée entre l'exécutif (maire, président et l'organe délibérant (conseil municipal, communautaire...). Ils sont responsables du vote des crédits budgétaires, des effectifs, de la validation de l'organigramme, du contrôle des conditions d'emploi (organisation du temps de travail, formation, évaluation...). Pour mener à bien la gestion des ressources humaines, il est donc nécessaire de connaître les agents et les mécanismes.

PROGRAMME

- Le statut, les droits et obligations des fonctionnaires, de la discipline.
- Le déroulement de la carrière d'un fonctionnaire, du recrutement à la cessation de ses fonctions.
- Les positions administratives.

AD28-06051

Dates: 8, 9 et 10 juin 2022

Durée: 3 jours

Horaires: 9h00-12h00 et

13h30-16h30 Prérequis : Aucun

Public : Elu, Agent chargé de la gestion administrative

du personnel

Méthodes pédagogiques :

Classe inversée.

Apports théoriques à partir

d'études de cas

(notamment jurisprudentiels)

OBJECTIFS

- Décrire les dispositions principales du statut de la fonction publique territoriale.
- Identifier les modules à suivre dans la construction de son itinéraire de formation en ressources humaines.

FORMATEUR:

Mme FOURNIER CNFPT





COMMUNALE ET INTERCOMMUNA!

MAITRISER LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

AD28-0105

Dates:

12 et 13 mai 2022 Durée : 2 jours

Horaires: 9h00-12h00 et

13h30-16h30 Public : Elus et Agents territoriaux Niveau et pré-requis : Débutant / Aucun

Méthode: exposé didactique et actualité jurisprudentielle liée au fonctionnement du conseil municipal; document pédagogique remis aux participants.

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire relatif à l'organisation et au fonctionnement du Conseil Municipal
- Maîtriser les enjeux du fonctionnement du conseil municipal et de la régularité des décisions prises.

FORMATEUR:

Mme Sophie FOURNIER, juriste territorial – Formatrice spécialisée en collectivités territoriales.

PROGRAMME

I. La préparation aux débats du Conseil Municipal

- La convocation du conseil municipal
- L'ordre du jour.
- La participation des élus salariés aux séances du conseil municipal
- Le droit à la formation
- Le lieu de réunion du conseil municipal
- L'assignation des places des conseillers municipaux
- Les groupes politiques
- Les commissions municipales et extramunicipales
- Les locaux communaux
- Le règlement intérieur du conseil municipal
- Les séances du conseil municipal

II. Les attributions du Maire et du conseil municipal

- Les attributions du conseil municipal
- Les attributions du maire

III. Le déroulement des séances du Conseil Municipal

- La présidence du conseil municipal
- La police du conseil municipal
- L'enregistrement sonore ou audiovisuel des seances du conseil municipal.
- Le caractère public des séances du conseil municipal
- Les débats du conseil municipal
- Les votes et scrutins du conseil municipal
- La levée de la séance du conseil municipal

IV. Les délibérations du Conseil municipal

- Le procès-verbal de séance
- Le compte-rendu de séance
- Le registre des delibérations
- Le controle de légalité des délibérations du conseil municipal



Association des Maires d'Eure-et-Loir 6 rue Louis Pasteur 28630 LE COUDRAY

PRÉPARER, ORGANISER ET ANIMER UNE RÉUNION

La capacité à gérer et animer une équipe ou une réunion de manière efficace nécessite des connaissances méthodologiques. De fait, les savoirs-être relationnels doivent être complétés par la maîtrise d'outils pratiques pour organiser le travail d'équipe. Il faut être en mesure de piloter la dynamique d'un groupe, d'adapter sa posture ou de manier la communication positive. De plus, savoir choisir le type de réunion et d'animation de cette dernière, et comment la préparer, la clore et l'optimiser à posteriori est impératif afin d'atteindre, de valider les objectifs, définis au préalable.

PROGRAMME

- > Se mettre dans les conditions de la réussite :
 - Se connaitre pour identifier son style d'animation, ses atouts et ses points de vigilance (quizz d'auto-évaluation);
 - Maitriser les principes fondamentaux : comprendre les différents types de réunion ; cerner les objectifs ; anticiper les risques pour les déminer
- Préparer ses réunions :
 - Clarifier les objectifs et les attentes des parties prenantes :
 - Etablir la liste des invités ;
 - Maitriser quelques principes fondamentaux du protocole ;
 - Veiller aux conditions logistiques ;
 - ⇒ Fiche pratique 1 : le mémento de la réunion bien préparée
- > Savoir animer ses réunions :
 - Les différents temps et rythmes de la réunion ;
 - Identifier les obstacles pour les surmonter ;
 - Répartir les rôles, trouver ses soutiens ;
 - Les fondamentaux d'une communication impactante en réunion ;
 - Savoir conclure efficacement ;
- ➤ Que faire après la réunion ?
 - Compte-rendu, partage d'informations et suivi des décisions ;
 - La réunion, étape d'un projet plus global
 - ⇒ Fiche pratique 2 : les règles d'or d'une réunion réussie
 - ⇒ Fiche pratique 3 : Mon vadémécum personnel
- ➤ Conclusion, évaluation

AD28-06031

Date:

7 novembre 2022 Durée : 1 journée

Horaires: 9h00-12h00 et

13h30-16h30 Public : Elus

Prérequis : aucun

OBJECTIFS

- > Maitriser les fondamentaux d'une réunion bien organisée et efficace ;
- > Comprendre quelques fondamentaux de la communication interpersonnelle pour bien animer ses réunions;
- Lever ses appréhensions et gagner en maitrise dans l'animation d'une réunion.

Dates limite d'inscription :

DIF Elus 17/10/2022 AMF28 21/10/2022

FORMATEUR:

Mme BARADEL AMF





RESPONSABILITÉ/SÉCURITÉ

LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DES ÉLUS

AD28-0104

Dates :

22 novembre 2022 Durée : 1 journée 9h00-12h30 / 13h30-17h00

OBJECTIFS

Connaître les situations à risque liées à la fonction municipale et/ou intercommunale.
Savoir comment limiter la responsabilité pénale de l'élu.

Dates limite d'inscription :

DIF Elus 31/10/2022 AMF28 4/11/2022

FORMATEUR:

Ysoline-Marie BŒUF Juriste AMF 28



L'environnement juridique dans lequel évoluent les élus locaux est incertain. Les élus peuvent être amenés à prendre des décisions ou des non-décisions qui risquent d'engager leur responsabilité pénale. Il est important de connaître ces risques pour pouvoir les anticiper et les prévenir au mieux.

Cette formation prend en compte les modifications apportées par la loi 3DS.

PROGRAMME

I) Les fautes intentionnelles

- La mise en cause de la probité de l'élu (favoritisme, prise illégale d'intérêt, concussion...)
- Les délits de presse
- L'atteinte à la dignité d'autrui (harcèlement, discrimination, respect dû au mort, respect des fichiers informatiques)

II) Les fautes non intentionnelles

- La mise en danger délibérée d'autrui
- L'imprudence et la négligence

III) Les éléments limitant la responsabilité pénale des élus

- La responsabilité des personnes morales
- L'effet des délégations de fonctions.

IV) Prévention de la mise en cause

- Les assurances
- La prise de conseil et d'information
- La protection fonctionnelle

Association des Maires d'Eure-et-Loir 6 rue Louis Pasteur 28630 LE COUDRAY

RBANISME/AMENAGEMENT DU TERRITOIRI

LA GESTION DE LA VOIRIE COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE

AD28-0306

Dates : 16 juin 2022 Durée : 1 journée

9h00-12h30 / 13h30-17h00

Public : Elus
Prérequis : Aucun
Document fourni :
Le support de formation

OBJECTIFS

l'objectif de cette formation est d'être en capacité d'identifier toutes les voies du domaine communal, et de connaître les droits et les obligations qui y sont attachés. Les règles qui régissent la voirie sont différentes selon leur nature, tant pour les usagers que pour les gestionnaires : procédures, usages, entretien, travaux, délimitation, servitudes ...

La police de conservation et d'entretien des voies communales relève de la compétence du Maire ou du Président de l'Intercommunalité selon la situation. Cette réorganisation peut être déterminante pour la prévention du contentieux.

PROGRAMME

- Introduction
- La voie communale
- Le chemin rural
- La voirie communale : l'appropriation de plein droit
- Les voies privées
- Les servitudes
- L'entretien de la voirie communale
- Les pouvoirs du Maire
- Intercommunalité
- Travaux et ouvrages
- La réorganisation

FORMATEUR:

Paule CHERRÉ
Directrice AMF 28



Association des Maires d'Eure-et-Loir 6 rue Louis Pasteur 28630 LE COUDRAY

RBANISME/AMENAGEMENT DU TERRITOIRI

CONSTRUIRE ET PORTER UN PROJET DE TERRITOIRE

AD28-0201

Dates: Lundi 4 avril 2022
Durée:
9h-12h 13h30-16h30 (6h)
Public: Elus
Apports pratiques et
méthodologiques, exercices
collectifs, mises en
situation autour d'une
situation de départ.

OBJECTIFS

Construire un projet/une politique publique tout en donnant du sens à son engagement; Savoir mener une démarche de co-construction pour entraîner les acteurs et partenaires locaux dans une dynamique de développement territorial partagée.

PROGRAMME

Un projet de territoire est un programme d'actions locales en fonction des besoins des habitants, des ressources du territoire et des enjeux auxquels il est confronté. Ainsi, c'est un projet vivant qui devra s'adapter à la réalité, aux événements imprévisibles du futur, aux contraintes budgétaires et aux opportunités qui se présenteront. Le projet de territoire constitue une base, un socle qui sera à enrichir tout au long des prochaines années.

- Partager autour d'un projet : mise en situation concrète.
- Maitrise des fondamentaux de la méthodologie de projet.
- Elaboration et animation d'une démarche de co-construction.
- Comprendre le leadership : qu'est-ce que un leader (à différencier du manager) ?
- Les 10 qualités d'un leader.
- Cerner son propre leadership.
- Savoir prendre ses décisions et les mettre en œuvre.

FORMATEUR : Mme BARADEL AMF



Association des Maires d'Eure-et-Loir 6 rue Louis Pasteur 28630 LE COUDRAY Tél.: 02 37 28 58 58 - Fax: 02 37 28 81 08

Mail: contact@amf28.fr

COMPRENDRE LE BUDGET COMMUNAL DES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS : L'INVESTISSEMENT

AD28-0503

Dates: 28 mars 2022 **Horaires:** 9h/12h30

13h30/17h00 **Durée**: 7h00

Le public: Des élus de petites communes de moins de 3500 Habitants. 11 personnes maximum par session (Des élus de plus grandes communes peuvent également participer mais certains sujets qui leurs sont spécifiques ne seront pas abordés)

Pré-requis
Connaître les principes de fonctionnement d'une commune
Connaissance basiques d'EXCEL et de l'outil informatique

OBJECTIFS

Objectif opérationnel :

Apporter aux élus les bases de l'élaboration d'un budget communal

Objectif pédagogique :

Comprendre les différents éléments constitutifs du budget d'investissement d'une commune de moins de 3500 habitants

FORMATEUR:

M. Jean-Pierre GÉRARD



Suite aux élections municipales de 2020, de nouveaux conseillers municipaux sont entrés en fonction. Pour certains d'entre eux, les finances d'une commune est un sujet nouveau, parfois obscur et qui fait peur.

Il est nécessaire de leur apporter un éclairage sur l'élaboration et le fonctionnement du budget d'une commune.

PROGRAMME

Rappel du budget de fonctionnement

- Rappel
- La M14/La M57
- Questions/Réponses par rapport au module 1

Découvrir un budget communal

 Découverte par l'exemple d'un budget d'investissement communal

Comprendre le budget d'investissement

- Les dépenses : OPP3-1
- les opérations
- les autorisations de paiement et de crédit (AP/CP)
- les restes à réaliser
- Les recettes : OPP3-2
- les emprunts
- la TVA
- les subventions
- les dotations de l'état
- les virements entre sections

Equilibrer un budget par l'affectation des résultats

- Présentation magistrale
- Etude d'un cas pratique d'affectation de résultats

Venir avec un PC portable et un smart phone. Le signaler à l'AM28 en cas d'impossibilité.

Association des Maires d'Eure-et-Loir 6 rue Louis Pasteur 28630 LE COUDRAY

COMPRENDRE LE BUDGET COMMUNAL **DES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS:** LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Suite aux élections municipales de 2020, de nouveaux conseillers municipaux sont entrés en fonction. Pour certains d'entre eux, les finances d'une commune est un sujet nouveau, parfois obscur et qui fait peur.

Il est nécessaire de leur apporter un éclairage sur l'élaboration et le fonctionnement du budget d'une

commune.

PROGRAMME

Connaître les principes d'un budget communal

- La différence entre un budget communal et un budget d'entreprise
- Rappel de la comptabilité générale (les comptes, les classes, les articles)
- L'ordonnateur et le comptable
- Le calendrier
- Le vote d'un budget, les acteurs

Découvrir un budget communal

par Découverte l'exemple d'un budget de fonctionnement communal

Fixer le cadre budgétaire

- Les différents budgets (Fonctionnement / Investis-
- Notion de dépenses/recettes
- Les 6 principes de base (Annualité, antériorité, équilibre, unité, universalité, spécialité)
- Le compte administratif et le compte de gestion
- Quid des emprunts
- Les différents budgets (primitif, supplémentaire, décision modificatrice)
- Les ratios

Comprendre les règles budgétaires

- Rappel sur la comptabilité privée
- Le plan comptable
- Les spécificités de la comptabilité publique
- L'amortissement
- La capacité d'auto-financement (CAF)
- Comparaison avec les finances d'un ménage
- Les opérations d'ordre

Découvrir les outils - La M14 La M57

La M14 c'est quoi ?

Comprendre le budget de fonctionnement

- Les chapitres globalisés
- Les dépenses : illustration par l'exemple
- Les recettes : fiscalité, Dotations de l'état, Amortissement, autres recettes

Venir avec un PC portable et un smartphone. Le signaler à l'AMF28 en cas d'impossibilité.

AD28-0504

Dates : 21 mars 2022 Horaires: 9h/12h30

13h30/17h00

Durée : 7h00 **Le public :** Des élus de petites communes de moins de 3500 Habitants. 11 personnes maximum par session (Des élus de plus grandes communes peuvent également participer mais certains sujets qui leurs sont spécifiques ne seront pas abordés)

Pré-requis

Connaître les principes de fonctionnement d'une commune Connaissance basiques d'EXCEL et de l'outil informatique

OBJECTIFS

Objectif opérationnel:

Apporter aux élus les bases de l'élaboration d'un budget communal

Objectif pédagogique :

Comprendre les différents éléments constitutifs du budget de fonctionnement d'une commune de moins de 3500 habitants

FORMATEUR:

M. Jean-Pierre GÉRARD



FINANCES

LE FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS

AD28-0506

Date: 29 novembre 2022

Durée : 1 journée

Horaires: 9h00-12h30

13h30-17h00

OBJECTIFS

Connaitre les différents modes de financement des équipements publics afin de mettre en place les actions les plus adaptées au développement des équipements de la collectivité. La loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'union européenne (DDADUE) du 8 octobre 2021 à ouvert l'usage du financement participatif par les collectivités territoriales pour leurs projets «au profit de tout service public, à l'exception des missions de police et de maintien de l'ordre public». En plus du financement participatif un certain nombre de mécanismes de financement existent, en plus des subventions, afin d'obtenir des financements privés ou publics pour la réalisation des équipements publics. Il appartient aux élus locaux de les connaître afin d'optimiser leurs projets sur leurs territoires.

PROGRAMME

- · Le financement participatif
- Le mécénat
- Le projet urbain partenarial
- La participation au coût des équipements publics de la zone d'aménagement concerté
- · La cession foncière avec charges
- · Les fonds de concours
- La fiscalité de L'urbanisme

Dates limite d'inscription :

DIF Elus 7/11/2022 AMF28 14/11/2022

FORMATEUR:

Ysoline-Marie BŒUF Juriste AMF28



Association des Maires d'Eure-et-Loir 6 rue Louis Pasteur 28630 LE COUDRAY

COMPRENDRE LE BUDGET COMMUNAL DES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS : L'INVESTISSEMENT

Suite aux élections municipales de 2020, de nouveaux conseillers municipaux sont entrés en fonction. Pour certains d'entre eux, les finances d'une commune est un sujet nouveau, parfois obscur et qui fait peur.

Il est nécessaire de leur apporter un éclairage sur l'élaboration et le fonctionnement du budget d'une commune.

PROGRAMME

Rappel du budget de fonctionnement

- Rappel
- La M14/La M57
- Questions/Réponses par rapport au module 1

Découvrir un budget communal

 Découverte par l'exemple d'un budget d'investissement communal

Comprendre le budget d'investissement

- Les dépenses : OPP3-1
- les opérations
- les autorisations de paiement et de crédit (AP/CP)
- les restes à réaliser
- Les recettes : OPP3-2
- les emprunts
- la TVA
- les subventions
- les dotations de l'état
- les virements entre sections

Equilibrer un budget par l'affectation des résultats

- Présentation magistrale
- Etude d'un cas pratique d'affectation de résultats

Venir avec un PC portable et un smart phone. Le signaler à l'AM28 en cas d'impossibilité.

AD28-05031

Dates: 6 octobre 2022 Horaires: 9h/12h30

13h30/17h00 **Durée**: 7h00

Le public: Des élus de petites communes de moins de 3500 Habitants. 11 personnes maximum par session (Des élus de plus grandes communes peuvent également participer mais certains sujets qui leurs sont spécifiques ne seront pas abordés)

Pré-requis

Connaître les principes de fonctionnement d'une commune Connaissance basiques d'EXCEL et de l'outil informatique

OBJECTIFS

Objectif opérationnel :

Apporter aux élus les bases de l'élaboration d'un budget communal

Objectif pédagogique :

Comprendre les différents éléments constitutifs du budget de d'investissement d'une commune de moins de 3500 habitants.

Dates limite d'inscription :

DIF Elus 12/09/2022 AMF28 22/09/2022

FORMATEUR:

M. Jean-Pierre GÉRARD



COMPRENDRE LE BUDGET COMMUNAL **DES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS:** LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

AD28-05042

Dates: 29 septembre 2022

Horaires: 9h/12h30

13h30/17h00 Durée: 7h00

Le public : Des élus de petites communes de moins de 3500 Habitants. 11 personnes maximum par session (Des élus de plus grandes communes peuvent également participer mais certains sujets qui leurs sont spécifiques ne seront pas abo<u>rdés)</u>

Pré-requis

Connaître les principes de fonctionnement d'une commune Connaissance basiques d'EXCEL et de l'outil informatique

OBJECTIFS

Objectif opérationnel:

Apporter aux élus les bases de l'élaboration d'un budget communal

Objectif pédagogique :

Comprendre différents les éléments constitutifs du budget de d'investissement d'une commune de moins de 3500 habitants

Dates limite d'inscription :

DIF Elus 5/09/2022 AMF28 15/09/2022

FORMATEUR:

M. Jean-Pierre GÉRARD

Suite aux élections municipales de 2020, de nouveaux conseillers municipaux sont entrés en fonction. Pour certains d'entre eux, les finances d'une commune est un sujet nouveau, parfois obscur et qui fait peur.

Il est nécessaire de leur apporter un éclairage sur l'élaboration et le fonctionnement du budget d'une

commune.

PROGRAMME

Connaître les principes d'un budget communal

- La différence entre un budget communal et un budget d'entreprise
- Răppel de la comptabilité générale (les comptes, les classes, les articles)
- L'ordonnateur et le comptable
- Le calendrier
- Le vote d'un budget, les acteurs Découvrir un budget communal
- Découverte par l'exemple d'un budget de fonctionnement communal

Fixer le cadre budgétaire

- Les différents budgets (Fonctionnement / Investissement)
- Notion de dépenses/recettes
- Les 6 principes de base (Annualité, antériorité, équilibre, unité, universalité, spécialité)
- Le compte administratif et le compte de gestion
- Quid des emprunts
- Les différents budgets (primitif, supplémentaire, décision modificatrice)
- Les ratios

Comprendre les règles budgétaires

- Rappel sur la comptabilité privée
- Le plan comptable
- Les spécificités de la comptabilité publique
- L'amortissement
- La capacité d'auto-financement (CAF)
- Comparaison avec les finances d'un ménage
- Les opérations d'ordre

Découvrir les outils - La M14 La M57

La M14 c'est quoi ? Comprendre le budget de fonctionnement

- Les chapitres globalisés
- Les dépenses : illustration par l'exemple
 Les recettes : fiscalité, Dotations de l'état, Amortissement, autres recettes

Venir avec un PC portable et un smartphone. Le signaler à l'AMF28 en cas d'impossibilité.

Association des Maires d'Eure-et-Loir 6 rue Louis Pasteur 28630 LE COUDRAY

LES DÉLÉGATIONS DE FINANCES **COMPRENDRE LE BUDGET** DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Comme les communes qui composent son territoire, elle est soumise aux règles comptables d'une comptabilité M14 (M57) dite aux engagements. L'actualité des communautés de communes est au centre du débat depuis les dernières élections municipales qui pour la première fois ont permis l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel. Les réductions des aides de l'Etat depuis la loi de finance de 2014 et la loi NOTRe de 2015 ont pour effet d'accélérer la mise en œuvre des transferts de compétences et schémas de mutualisations.

Faut-il pour autant faire dans l'urgence ou plutôt prendre le temps de construire un projet pour mieux répondre à la question : un budget pour quoi faire ?

PROGRAMME

Généralités

➤ Présentation de la communauté de communes

- Les Etablissements Publics de coopération intercommunale
 - Sans fiscalité propre
 - Régime de fiscalité propre
- L'exercice des compétences

- ➤ Le cadre budgétaire- Les principes budgétaires
 - Le calendrier annuel en matière budgétaire
 - La M14 est une comptabilité aux engagements
- Le Conseil communautaire
- Le contrôle de légalité
- Le contrôle budgétaire

Le compte administratif de la communauté de communes

Les résultats du budget général de la communauté de communes

- Les recettes et les dépenses
- Les seuils d'alerte
- Eléments d'analyse
- La capacité à investir
- Le compte de gestion du comptable public
- Le bilan de la communauté de communes
- La situation de trésorerie

Le budget : «un budget pour quoi faire»

- ➤ La section de fonctionnement
 - Le report de l'année antérieur
 - Les régies
- La section d'investissement
 - Les restes à réaliser
 - Le report de l'année antérieur
 - Le montant des investissements
 - Les travaux en régie

AD28-05043

Dates: 7 avril 2022 Durée : 1 journée Horaires: 9h/12h 13h30/16h30 Durée: 6h00 Pré-requis

Aucun

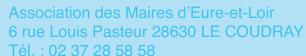
Public: Elus 15 participants Documents fournis: PowerPoint et tous documents en lien avec la formation

OBJECTIFS

Apporter un éclairage sur la lecture du document budgétaire que sont le budget et le compte administratif

FORMATEUR:

M. Hugues FOURAGE Consultant, Formateur



Mail: contact@amf28.fr



LA GESTION DE LA DETTE, OPTIMISER LES RESSOURCES, **MAÎTRISER LES DÉPENSES**

AD28-0505 et AD28-05051

Dates: 25 ou 26 avril 2022

Durée : 1 journée Horaires: 9h/12h 13h30/16h30 Durée: 6h00

Public: Elus 15 participants

Documents fournis: PowerPoint et tous

documents en lien avec la

formation

OBJECTIFS

- 1- appréhender les différents risques liés aux financements de la dette
- 2- analyser la structure de sa dette, connaître les outils de gestion et d'optimisation de sa dette et de sa trésorerie
- 3-Mettre en place des plans d'optimisation des recettes et de maitrise des dépenses

mouvementé. Les objectifs de baisse des dépenses de fonctionnement et d'endettement à travers la loi de programmation

Depuis plusieurs années, le contexte budgétaire des

collectivités locales connaît un environnement très

des finances publiques pour les années 2018 à 2022 sont à prendre en compte par toutes les collectivités.

Dès lors la maitrise de son endettement, la gestion de sa trésorerie sont des enjeux majeurs, une priorité pour chaque collectivité, si elle souhaite poursuivre la mise en œuvre de son programme de mandat.

Dans un tel environnement, l'optimisation de maitrise des dépenses de ses recettes et la fonctionnement, sont plus que jamais à l'ordre du

PROGRAMME

INTRODUCTION:

- contexte général des finances des collectivités locales
- les évolutions récentes,
- la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et ses enjeux.

I-LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE

- A- Maîtriser les aspects juridiques de la gestion de la dette et de la trésorerie
- B- Analyser la structure de la dette
- C- Connaître les outils de gestion de sa dette et trésorerie

II - OPTIMISER LES RECETTES

A-Déterminer une stratégie des investissements et leurs financements

B-Interroger le portage des politiques publiques C-Optimiser les politiques fiscales et tarifaires

III-MAITRISER LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

A- Définir une méthode et un portage politique

- B- Agir sur les leviers internes
- C- Revoir les relations avec les différents partenaires institutionnels ou contractuels

FORMATEUR:

M. Hugues FOURAGE Consultant, formateur



Association des Maires d'Eure-et-Loir 6 rue Louis Pasteur 28630 LE COUDRAY

LE PASSAGE A LA M57

PROGRAMME

Introduction : les enjeux de la réforme

1. Les grandes nouveautés de la M57 : Sur le plan budgétaire

Les principales caractéristiques

Les nomenclatures par nature et fonctionnelle

Comptabilité des dépenses engagées

Comptabilité des engagements au titre des autorisations

d'engagement ou de programme

Les titres et les mandats de l'année

Les recettes grevées d'affectation spéciale

2. Les grandes nouveautés de la M57 Sur le plan comptable

L'actif : les évolutions significatives

L'obligation de tenue de l'inventaire comptable : rôle de l'ordonnateur et du comptable

Les amortissements, les provisions, les rattachements

Les produits et créances

La dépense : la notion de service fait

Les états financiers et le compte financier unique

3. La bascule en M57

- Les modalités d'adoption du référentiel
- Les communes de moins de 3500 habitants
- Les prérequis et points d'attention
- Les engagements et la comptabilité d'engagement.

AD28-05052

Dates: 11 octobre 2022

Horaires: 9h/12h 13h30/16h30 Durée: 6h00 Pré-requis

Aucun

Public : Elus 15 participants

Documents fournis : PowerPoint et tous

documents en lien avec la

formation

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de la réforme
- Appréhender les nouvelles dispositions
- Etre capable de mettre en place la réforme

Dates limite d'inscription :

DIF Elus 19/09/2022 AMF28 27/09/2022

FORMATEUR:

M. Hugues FOURAGE



PASSATION ET EXÉCUTION DES MARCHÉS PUBLICS (Module 2)

Dates: 14 ou 15 mars 2022

Durée: Public: Elus

OBJECTIFS

Cette formation vise à vous apporter les éléments qui vous aideront à traiter vos marchés publics. Vous saurez préparer et mettre en œuvre la procédure de passation et les différentes étapes d'un marché public à travers l'étude de cas pratiques.

Le passage des marchés publics nécessite une bonne maîtrise des textes réglementaires sur les marchés publics, suite notamment aux modifications importantes survenues 2018. Au-delà de cette connaissance et de la pratique qui s'en suit, certains marchés peuvent être complexes. Il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance des dispositions et des aspects juridiques applicables.

PROGRAMME

1ère partie : 1/ Préparer sa procédure de passation des marchés publics

- Préparation des différentes procédures de passation, le régime juridique des différentes procédures formalisées, les obligations de l'acheteur public, le rôle de chaque organe, identifier et rédiger les pièces de la constitution ;

2/ Mettre en œuvre la procédure de passation

- Le respect des règles de mise en concurrence, les nouveaux critères relatifs aux exigences environnementales et sociales, la procédure de sélection des candidats et des offres, la soustraitance, la co-traitance, les formalités administratives pour valider et clore la procédure ;

3/ La contestation judiciaire du rejet de l'offre

- Procédures judiciaires susceptibles d'être mise en œuvre pour contester la procédure et principaux griefs soulevés à leur encontre, la contestation de la validité du contrat, l'indemnisation du préjudice subi par les entreprises;

2^{de} partie : 1/ L'exécution quotidienne du marché public et maîtrise des aléas du chantier

- La durée d'exécution du marché, travaux ou prestations supplémentaires, les sujétions imprévues ; 2/ La gestion financière du marché public

- Le régime financier applicable, la procédure d'établissement du DGD, versement d'avances, d'acomptes et retenue de garantie, le paiement des sous-traitants et co-traitants;

3/ La fin du marché Public

- Les opérations de réception et d'admission, le paiement du marché, la gestion des retards de chantier et des réserves / malfaçons, les garanties contractuelles et légales ;

4/ La gestion des différents et difficultés avec les entreprises et maître d'œuvre

- La procédure relative aux différends, les sanctions contractuelles à la disposition de la personne publique, les actions judiciaires.

FORMATEUR:

Guillaume COLLART Avocat



Association des Maires d'Eure-et-Loir 6 rue Louis Pasteur 28630 LE COUDRAY

PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

Introduction: tout élu peut devenir un bon orateur et même prendre du plaisir en s'exprimant à l'oral. La prise de parole en public est le résultat d'un réel apprentissage et d'acquisition de techniques. Pour convaincre et fédérer autour de vos actions, il est essentiel de connaitre des règles simples et des outils qui vous permettront de maîtriser l'art de la prise de parole.

PROGRAMME

Programme de la formation : iour 1

- Echange et exercices de posture
- Les questions à se poser
- Les ingrédients d'une prise de parole efficace
- La constitution d'un message
- Mise en situation (discours avec et sans notes), travail de la structure du discours, cet exercice sera filmé pour être analysé
- Etude de cas
- Ecriture d'un discours

Jour 2

- Echanges
- Rappel des clés de l'interview
- Rappel sur la préparation du message
- Trame de réponse en 3 temps
- Mises en situation
- Phase analyse / débats
- Questions réponses

AD28-0405

Dates:

17 et 18 octobre 2022 Horaires : De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Durée : 2 journées

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, chaque participant pourra être autonome dans la préparation et la réussite de son interview et de sa prise de parole grâce à une méthodologie efficace.

Dates limite d'inscription :

DIF Elus 26/09/2022 AMF28 3/10/2022

FORMATEUR:

Eric COUTARD Journaliste, spécialiste des médias





Tarification des sessions de formation de l'AMF28

TARIFS UNIQUE: 230 euros

